



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise de la démographie médicale des gynécologues médicaux.

Question écrite n° 14714

Texte de la question

M. Sacha Houlié alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la diminution alarmante du nombre de postes d'internes attribués à la spécialité de gynécologie médicale, actée depuis la rentrée 2024 et confirmée en 2025, malgré les engagements ministériels successifs. Ainsi, de 91 postes attribués à la rentrée 2023, ce nombre est passé à 79 en 2024 et fut, en dépit de promesses d'augmentation faites à la profession, stabilisé à 80 en 2025. Comme de nombreuses spécialités, la gynécologie médicale est affectée par la chute de la démographie médicale. Ainsi, alors que l'on comptait encore, en 2007, 1 945 gynécologues médicaux en exercice, ils n'étaient plus que 867 en 2025, soit une baisse de 55,5 % de l'effectif total. Selon certaines données établies en 2025, dix départements n'en comporteraient plus aucun. Cette situation affecterait près 34 millions de femmes en âge de consulter. Les conséquences en matière de santé publique sont concrètes et possiblement irrémédiables, pour celles confrontées chaque jour à l'impossibilité ou à la difficulté d'accès à la consultation gynécologique : retard de diagnostic, perte de chances, suivi après cancer de plus en plus complexe, multiplication des infections sexuellement transmissibles voire complet renoncement au suivi et aux soins. Cette situation ne saurait pleinement être justifiée par les délégations de tâche consenties aux sage-femmes. Elle interroge sur la volonté du Gouvernement d'envisager des économies sur ces postes de dépenses sociales en remboursement de prestations aux tarifs moins élevés dès lorsqu'ils ne sont plus pratiqués par des gynécologues. Dans ce contexte, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre, et ce dès la rentrée universitaire prochaine, pour rétablir la démographie médicale des gynécologues médicaux et pour garantir à toutes les patientes l'accès à des spécialistes de cette matière.

Données clés

Auteur : [M. Sacha Houlié](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14714

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3616